

DÉPÊCHE - 05/12/2018

Avec les CME de GHT, les médecins participeront davantage aux stratégies achat (Journées du Resah)

Mots-clés : #établissements de santé #prévisions-stratégie #hôpital #CHU-CHR #coopérations #achats #finances #médecins #gouvernance #pharmaciens #PUI #qualité-sécurité des soins #Île-de-France

POLSAN - ETABLISSEMENTS

MONTROUGE (Hauts-de-Seine), 5 décembre 2018 (APMnews) - Les commissions médicales d'établissement (CME) de groupements hospitaliers de territoire (GHT) vont permettre de renforcer la place des médecins dans la stratégie d'achat et de soins, a expliqué vendredi Jean-Luc Pons, président de la CME du centre hospitalier (CH) d'Argenteuil, lors des Journées de l'achat hospitalier organisées par le Réseau des acheteurs hospitaliers (Resah) à Montrouge.

Les mesures de la stratégie "Ma Santé 2022", dont certaines doivent faire l'objet d'un projet de loi au premier semestre 2019, prévoient notamment la généralisation de la CME de GHT et, en parallèle, la redéfinition des compétences de CME présentes dans chaque hôpital (cf [dépêche du 20/11/2018 à 17:15](#)).

Jean-Luc Pons, qui est également coordonnateur pour le Resah, est intervenu lors d'une table ronde intitulée: "Quel rôle pour la CME dans le cadre de la stratégie d'achat au moment de la réforme des GHT et de 'Ma Santé 2022' ?".

"La CME a vu ses prérogatives évoluer avec le temps, pour l'instant elle contribue à la politique d'amélioration de la qualité, des conditions d'accueil, de la prise en charge des usagers. Elle est également consultée sur les programmes d'investissement et le projet médical", a-t-il rappelé.

"Si aujourd'hui elle est systématiquement consultée sur les stratégies d'un établissement, avec 'Ma Santé 2022', la CME le sera dorénavant à l'échelle des politiques de coopération du territoire."

"L'idée du gouvernement, c'est de remettre le corps médical à un niveau plus important dans le cadre du fonctionnement du système de santé", a déclaré Jean-Luc Pons.

L'émergence des CME de GHT devrait intervenir "à partir de 2020 dans le paysage hospitalier", après présentation du projet de loi début 2019.

"Selon les informations dont nous disposons, elles seront des cellules territoriales qui vont porter la stratégie de territoire. Il restera parallèlement des cellules locales pour définir le

fonctionnement des établissements parties", a-t-il complété.

Participation à la certification V2020

Concernant le rôle des CME de GHT, Jean-Luc Pons a expliqué qu'elles participeront à la certification V2020 de la HAS, qui sera commune à tous les établissements parties d'un groupement (cf [dépêche du 31/05/2018 à 13:21](#)).

"La V2020 est une certification territoriale, c'est-à-dire qu'elle va porter sur des projets communs notamment la qualité, la gestion des risques et, ce qui est nouveau, la pertinence des soins", a-t-il précisé.

"Et c'est sur cette partie [la pertinence des soins], c'est-à-dire l'amélioration des pratiques, que les CME de GHT vont être particulièrement sollicitées."

Elles auront "donc un impact beaucoup plus important sur la prise en charge des patients, sur les parcours à l'échelle du GHT, mais également sur la partie achat en ce qui concerne la pertinence des actes", a-t-il poursuivi.

Dans ce contexte, "l'idée du **Resah** est notamment d'associer au maximum les CME aux stratégies et aux réflexions sur les achats", aussi bien au niveau des commissions médicales de GHT que celles d'établissement.

"Il faut qu'il y ait un dialogue plus important entre les médecins et les directions achat. Jusqu'à présent, ce n'était pas trop dans les habitudes [...] C'est donc un fonctionnement différent à avoir mais nous y réfléchissons", a ajouté le président de la CME du CH d'Argenteuil.

La difficulté de tendre vers une pharmacie de territoire unique

Jean-Luc Pons a par ailleurs insisté sur le renforcement "à venir" des mutualisations à l'intérieur des GHT.

"Dans le cadre de 'Ma Santé 2022', des intéressements devraient être proposés par le gouvernement pour accélérer les collaborations entre établissements parties. Cela ira de la création de fédérations à la fusion d'établissements", a-t-il déclaré.

"Les établissements seront stimulés pour qu'ils s'orientent le plus rapidement possible vers une direction commune ou, si possible, une fusion", a-t-il commenté.

Concernant les pharmacies de territoire, les plateaux médico-techniques "sont déjà en cours de convergence". De plus, "l'ensemble des projets médicaux partagés [PMP] qui ont été rédigés évoquent des coopérations entre PUI [pharmacies à usage intérieur] sur 3 niveaux de convergence: la fédération, les pôles inter-hospitaliers avec notamment une mutualisation des personnels, et la pharmacie unique de territoire".

"C'est ce dernier niveau [la pharmacie unique de territoire] qui pose des problèmes d'organisation des sites et surtout de responsabilité des pharmaciens", a poursuivi Jean-Luc Pons.

"La question sera notamment de savoir qui sera le pharmacien de territoire" sachant "qu'il sera très compliqué pour lui d'absorber une telle responsabilité sur des sites multiples", a-t-il ajouté.

syl/ab/APMnews

[SYL7PJ7JNT]

©1989-2018 APM International - <https://www.apmnews.com/depeche/102772/328807/avec-les-cme-de-ght--les-medecins-participeront-davantage-aux-strategies-achat--journees-du-resah->